

**Réunion de la commission Santé
du 27 juin 2013
à Leforest**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 9 h 10.

Ouverture

Christian Musial, maire de Leforest, ouvre la réunion mais indique qu'il devra rejoindre rapidement une réunion prévue à la CAHC (communauté d'agglomération Hénin-Carvin). Il a souhaité toutefois faire savoir qu'il s'estime de plus en plus perturbé par la démarche de concertation sur le projet, au fur et à mesure que les ateliers avancent ; et ce sentiment a été renforcé lors de la dernière réunion de l'Instance Locale de Concertation. Le maire ressent qu'il était allé au bout du dispositif, cela l'engage à titre personnel mais cela engage aussi la ville de Leforest qu'il représente. Il précise qu'RTE est dans son rôle et n'est pas visé par ses propos, à l'inverse de l'Etat et de ses collègues élus. Il pense avoir mesuré les tenants et aboutissants du projet à travers les commissions Energie-économie, Paysage et Santé. A l'occasion de la réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC), il a eu le sentiment de ne pas être entendu par l'Etat, dont les réponses restent ambiguës, évasives et ne le satisfont pas. Par ailleurs, peu de parties prenantes sont 'pour' ce projet, selon lui, mais personne ne s'est exprimé 'contre' ce projet à l'occasion de la réunion de l'ILC : les élus représentants le corridor ouest avaient pour seule position que le projet se fasse ailleurs que sur leur commune ; selon lui, c'était une manière pour eux de dire qu'ils étaient contre, sauf que cela n'a pas été dit. Le maire reproche à ces maires leur manque de solidarité vis-à-vis de ceux du corridor est. En conséquence, le maire a décidé de réagir égoïstement, dans un intérêt particulier, pour préserver sa population, il souhaite que le projet se fasse ailleurs. Il insiste pour dire qu'il s'agit de la position définitive de sa commune, à partir de maintenant. Il considère qu'il a déjà fait valoir sa position, à savoir que c'est un non-sens d'opposer les territoires entre eux, comme cela a été fait en disant que l'impact devra être minimisé pour les logements de la cité du Bois par rapport aux logements de Dourges, pour le terroir de l'Épinoy par rapport au terroir du Bois de l'Offlarde. Selon le maire, ceci revient à dire que l'impact est réel. Il déplore (i) que les élus ne se soient positionnés ni pour, ni contre, mais pour que le projet se fasse ailleurs, ce qui est une forme d'opposition ; (ii) que la hiérarchisation de l'impact entre secteurs ait prévalu, ce qui est une reconnaissance d'un impact négatif, au moins sur le paysage ; (iii) que l'Etat n'ait pas apporté de réponses à ses questions, et enfin (iiii) qu'il y ait une incohérence évidente entre le débat sur la transition énergétique actuel et le calendrier du projet qui en est déjà à choisir la forme des pylônes. Il se dit en conséquence 'contre' le projet, ou 'pour' l'enfouissement, même s'il sait qu'on risque de le renvoyer à une question de coût.

Mais selon lui, c'est une question de choix et de priorité pour l'Etat. Le maire estime que sa mission est de défendre sa population car elle a, elle aussi, le droit à un paysage préservé et un environnement sain. Dans ce contexte, il indique qu'il a signé la pétition du professeur Chopin, qui circule vers des médecins et qui a été envoyée à Delphine Batho et Marisol Touraine. Il communiquera par écrit son point de vue au préfet également. Il souhaite à la commission de bien travailler, car l'enjeu sanitaire est vraiment au cœur du projet. Il assure que RTE reste le bienvenu sur la commune pour continuer la concertation ; concertation à propos de laquelle il aurait aimé que RTE ne soit pas chargé de l'animation (afin de ne pas être juge et partie) et que l'Etat soit moins en recul.

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE remercie le maire et indique qu'il respecte sa position (*le maire quitte la salle de réunion*). Il se tourne vers les membres de la commission pour savoir s'ils souhaitent réagir.

Jean-Claude Leheudre, citoyen retraité à Thumeries, considère qu'il est regrettable que le maire de Leforest se désolidarise de la Commission Santé. Il explique que, d'une certaine manière, lui aussi pourrait dire qu'il n'est pas à sa place, car il n'a pas les compétences pour parler d'électricité, alors qu'au contraire, il estime qu'il est important d'apporter un témoignage.

André Ballekens, adjoint au maire de Phalempin en charge de l'environnement et du cadre de vie, remarque qu'il habite une commune du corridor ouest et que, s'il en croit le maire de Leforest, il devrait être satisfait, alors que pas du tout, car la santé l'intéresse quel que soit le corridor du projet de nouvelle ligne. Il souhaite toutefois que l'on se souvienne de la tempête de mars 2012 qui a coupé le courant à 400 000 personnes pendant plusieurs heures, à cause d'un fil qui passait au-dessus du TGV. De ce fait, il était un peu inquiet car le corridor ouest prévoyait un passage à trois reprises au-dessus du TGV, c'est pourquoi il n'était pas en faveur du corridor ouest, sans pour autant être en faveur du corridor est.

Claude Chardonnet, animatrice, C&S Conseils, mentionne que la commission doit garder à l'esprit la conclusion de l'intervention de monsieur le maire qui engageait la commission Santé à bien travailler dans la mesure où l'enjeu sanitaire est selon lui, au cœur du projet.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), souhaite dire qu'il respecte comme tout le monde la position d'un élu, car même s'il est garant d'un exercice de démocratie participative, il sait très bien qu'en France, ce qui est organisé par la loi et par le code de l'environnement ne remplace pas la décision des pouvoirs publics et des représentants de la démocratie représentative. Sa remarque porte simplement sur la question de l'Etat évoquée par monsieur le maire : un cadre réglementaire s'impose aux acteurs et la concertation post-débat public, comme l'ILC, ne relève en aucun cas d'une décision arbitraire de la préfecture du nord.

Introduction à la réunion de la Commission

Claude Chardonnet invite Jean-Louis Carlier à informer les membres de la commission, du choix du corridor effectué lors de la dernière réunion de l'Instance Locale de Concertation, le 10 juin dernier.

Jean-Louis Carlier rappelle que, le 10 juin dernier, la préfecture du Nord a réuni l'ILC à Mons-en-Pévèle, sous la présidence du secrétaire général adjoint Eric Azoulay ; 40 personnes étaient présentes sur 80 invitations. A été remis un dossier de présentation des corridors, accessible sur le site du projet, avec les impacts pour chaque corridor en matière d'agriculture, de milieux naturels, d'habitats, d'infrastructures existantes et d'aménagement du territoire. Jean-Louis Carlier précise que les experts ont hiérarchisé ces impacts, ce qui est le propre d'une étude d'impact : l'analyse a montré que les deux corridors étaient équilibrés en termes de milieux naturels et de paysage, mais qu'en terme d'habitat, le corridor ouest présentait plus d'impacts, notamment avec des proximités fortes au nord de l'aire d'étude, vers les communes de Dourges, Carvin, Phalempin, Camphin-en-Carembault et bien-sûr Attiches qui présente un couloir d'habitations, avec beaucoup de surplomb. En termes d'infrastructures, Jean-Louis Carlier évoque le fait que le couloir emprunté par l'A1 et le TGV comporte déjà beaucoup d'activités, avec, en sus, un projet de TERGV entre Lille et Hénin-Beaumont dont les études ont commencé ; à ce propos le vice-président du Conseil Régional, monsieur Alain Wacheux, a écrit à RTE pour dire qu'une ligne à 400 KV n'était pas compatible avec le passage du TERGV, même si celui-ci ne se réalisera pas avant 2025. Jean-Louis Carlier explique que l'ensemble de ces critères ont amené au choix du corridor est, suite à une consultation à main levée, par 17 membres. Si des élus du corridor ouest ont voté pour le corridor est, Jean-Louis Carlier doute qu'il faille déduire pour autant qu'ils sont contre le projet, tel que l'entend le maire de Leforest. Il souligne que beaucoup d'élus de l'est ont voté pour le corridor est, au vu des données scientifiques communiquées, sachant que le projet vise à améliorer la ligne existante, notamment lorsqu'il y a une proximité d'habitations comme à Leforest ou à Moncheaux, et à bien d'autres endroits. Jean-Louis Carlier annonce enfin que la prochaine tâche de l'ILC sera de définir le fuseau de moindre impact d'ici la fin du mois de décembre 2013, mais qu'entre-temps, le travail des cinq commissions continue.

Ludovic Monroval, adjoint à la ville d'Oignies, s'étonne du chiffre avancé de 40 participants à l'ILC, car lors de la réunion publique de Phalempin, il était question de 23 participants.

Jean-Louis Carlier précise qu'il s'agit de 23 votants, sachant que certaines organisations étaient représentées par plusieurs personnes. Il ajoute qu'il y avait aussi des gens présents à la réunion, alors qu'ils ne sont pas membres de droit.

Ludovic Monroval, remarque le faible nombre de votants, 23 sur 80, et souhaiterait connaître le pourcentage des élus présents à cette réunion.

Jean-Louis Carlier craint de ne pouvoir donner une liste exhaustive des élus présents, mais il tente en commençant par l'Arrageois : maire de Fresnes-les-Montauban, maire de Neuvireuil, maire d'Izel-les-Equerchin, maire de Quiéry-la-Motte, adjoint au maire d'Hénin-Beaumont, maire de Courcelles-lès-Lens, adjoint au maire d'Auby, maire de Moncheaux, maire de Mons-en-Pévèle, maire d'Attiches, maire de Tourmignies, adjoint au maire de Phalempin, adjoint au maire de Camphin-en-Carembault, adjoint au maire de Fresnoy-en-Gohelle, adjoint au maire de Thumeries... Jean-Louis Carlier ajoute

que parmi les 80 membres invités, plus de la moitié est constituée par des services de l'Etat et des associations, qui, en règle générale dans ce type de concertation, s'abstiennent ; ils ne se sont donc pas prononcés ni pour le corridor ouest, ni pour le corridor est. Jean-Louis Carlier précise que tous les maires concernés se sont exprimés, même quand la co-visibilité était à 3km, et donc pas seulement les communes qui sont traversées par la ligne. Jean-Louis Carlier évoque le fait que certains ont parlé de quorum à la réunion publique de Phalempin, mais que cela n'existe pas, selon lui, au sens de l'ILC.

Hélène Polak, membre du collectif Non à la ligne THT à Leforest souhaiterait que lui soit donné à nouveau les scores de l'ouest, car il lui a semblé qu'il y a eu beaucoup plus que 23 votants.

Jean-Louis Carlier précise qu'il y a eu 17 votes pour le corridor est, 5 abstentions et 1 vote pour le corridor ouest.

Bernard Féry confirme que ce sont bien les chiffres dont il dispose également.

Jean-Louis Carlier ajoute que dans la liste des maires présents, il a oublié trois élus qui sont partis avant le vote, en raison d'autres responsabilités : le maire de Wahagnies, le maire de Leforest et Alain-Claude Debombourg, du service des bâtiments de France du Pas-de-Calais (Service territorial de l'architecture et du patrimoine). Par ailleurs, un certain nombre de membres s'étaient excusés. Tous ces éléments figureront au compte-rendu de l'ILC.

Jean-Paul Houzé, Vice-président de l'association Chlorophylle environnement, souhaite prendre la parole car lors de la réunion publique du 18 juin à Phalempin, l'association Chlorophylle environnement a été violemment attaquée. Il souhaite un droit de réponse et lit une lettre dont il demande qu'elle soit jointe au compte-rendu de la réunion.

Cf. Annexe 2 – Déclaration de Chlorophylle Environnement

Anne-Marie Conte, présidente de l'ADBM, souhaite répondre à la lettre lue par Jean-Paul Houzé. Elle considère que c'est fort mal connaître Claude Chopin que de penser que la défense d'un intérêt local dirige ses idées. Elle rappelle qu'il est médecin et qu'il a toujours eu des responsabilités au niveau local, national et international. Ce qui l'intéresse, selon elle, ce n'est pas que le projet ait lieu ici ou là, mais que l'inconvénient principal du transport d'électricité, à savoir la santé, ne fasse pas l'objet d'une communication plus claire par RTE. Elle estime que des preuves scientifiques existent montrant les incidences sur certaines pathologies (toutes les pathologies n'étant pas étudiées faute de données).

Jean-Paul Houzé répond qu'il est d'accord avec Anne-Marie Conte sur les pathologies, mais que l'agressivité reste regrettable.

Jean-Claude Leheudre a été gêné par un point dans la pétition de monsieur Chopin : la seule proposition qu'il fait est d'enfouir la ligne électrique, alors que tout le monde sait maintenant que cela ne supprime pas les champs magnétiques. Il n'a pas apprécié cette façon de procéder, surtout de la part d'un médecin. Il prévoit de répondre par écrit.

Claude Chardonnet sollicite les remarques éventuelles des participants sur le compte-rendu de la dernière commission puis présente le contenu de la réunion :

- Dans un premier temps Oliver Lacoste, directeur de l'Observatoire Régional de Santé, rappellera les demandes des membres de la Commission depuis le début de ses travaux. Puis les membres seront invités à réagir, compléter afin de tenir compte de ces éléments pour la nouvelle phase de travail de la commission.
- Dans un second temps, Hubert Isnard, médecin de santé publique, ancien directeur à l'InVS formulera des propositions en vue de la réalisation d'un état zéro autour de la ligne actuelle, en prévision d'un suivi lorsque la future ligne sera en service. Les membres seront invités à discuter ces propositions.

Bernard Féry soulève une simple question de méthode, avant de démarrer la réunion : il rappelle que la Commission a adopté dès le départ une feuille de route sur son fonctionnement courant, et cite une phrase à propos de laquelle il aurait une suggestion à faire : « *ses travaux font l'objet de communication vers le public après l'accord de l'ensemble des membres sur le contenu et sur le moment de le faire* ». Il suggérerait que soit ajoutée la phrase suivante, si la Commission est d'accord : « *Ceci s'applique également aux experts sollicités par la Commission* ».

Claude Chardonnet répond, qu'en l'absence d'un désaccord de la Commission, cette phrase sera rajoutée à la feuille de route, qui sera renvoyée aux membres de la Commission.

Les demandes exprimées par les membres de la commission depuis le début de ses travaux

Olivier Lacoste rappelle tout d'abord le statut de l'Observatoire Régional de Santé (ORS) qu'il dirige : l'ORS n'est pas un service de l'Etat mais une association loi 1901, créée en 1982, dont 80% du budget sont pris en charge par la Région et 10% par l'Agence Régionale de Santé. Il précise que l'association réalise pour le compte des collectivités locales des études sur l'état de la santé dans la région et les politiques qui pourraient en découler.

Cf. Annexe 3 – Diaporama O. Lacoste

Olivier Lacoste exprime le souhait que la Commission lui indique s'il a oublié quelque chose dans les acquis (partage des données, exposés sur le système de santé grâce aux interventions d'experts, à la cartographie et à la mesure des CEM) et dans ce qui reste en suspens (le risque sanitaire, le nombre de personnes exposées, les nuisances sonores et visuelles).

Hélène Polak remarque que la cartographie des pathologies a été réalisée à partir de statistiques très générales de cancer.

Olivier Lacoste confirme que l'ORS n'a pas eu à ce jour d'indicateurs statistiques fiables en matière de mortalité - parce que portant sur un nombre suffisant de cas. Il se souvient même qu'il n'y avait aucun cas de leucémie, dans les chiffres de mortalité pour la population âgée de moins de 65 ans.

Jean-Louis Carlier souhaiterait que le travail de recensement des pathologies qu'a effectué Madame Polak à Leforest soit versé à cet état des lieux.

Hélène Polak répond que cela ne lui semble pas une bonne idée, car ce travail n'aurait pas dû être fait par elle. Elle préférerait plutôt qu'un organisme reconnu, comme l'ARS, refasse la même enquête sur les habitations où elle s'est rendue, car elle a conscience que sa seule parole n'est pas suffisante.

Claude Chardonnet propose que soit étudiée par la commission, cette demande de madame Polak.

André Ballekens souhaite faire un commentaire sur les mesures déjà faites : il était présent lors des mesures réalisées le 8 mars et il lui a été rapporté à plusieurs reprises dans des endroits différents que la charge de la ligne au moment des mesures faites par monsieur Carlier n'était pas celles annoncées. Tout comme un garant est présent pendant les débats de la Commission, il suggère qu'il y ait aussi, au moment des prochaines mesures, un garant, une personne neutre et non intéressée, au dispatching, à l'endroit où le courant est émis.

Jean-Louis Carlier accepte que les prochaines mesures soient effectuées par un organisme indépendant avec les contrôles que la Commission décidera, et s'il le fallait avec huissiers ou autres.

Claude Chardonnet relève que cette présence extérieure pourrait en effet lever les éventuelles suspicions.

Hélène Polak, de son côté, a été étonnée par les mesures qui n'ont montré qu'un passage de 15% d'électricité, alors qu'on parle d'un « maillon faible » pour cette zone.

Jean-Louis Carlier invite, en réponse, madame Polak à lire le compte-rendu de la réunion de la Commission Energie-Economie du 24 juin dernier, car il donne des explications détaillées sur la charge de la ligne à l'année et son évolution dans le temps. Jean-Louis Carlier explique que c'est le propre de toute ligne électrique : il peut y avoir à certains moments seulement 15% d'électricité qui circule, à un autre moment 80% et à d'autres moments encore, il sera nécessaire de faire du « redispatching », c'est-à-dire d'emprunter d'autres lignes pour supporter la quantité d'énergie qui arrive et qui ne peut s'engouffrer dans ce « maillon faible » en effet.

Claude Chardonnet indique que la remarque de madame Polak – et elle n'était pas la seule – a été prise en compte à travers le principe retenu de mesures permanentes, dans des lieux bien définis, à des saisonnalités différentes. Elle propose que les réponses de RTE à ces questions soient réservées pour le second point de l'ordre du jour qui va traiter de cette question.

Olivier Lacoste reprend son diaporama et aborde le point sur les questions qui restent en suspens (le risque sanitaire, le nombre de personnes exposées, les nuisances sonores et visuelles). Il demande si cela correspond bien aux questions de la Commission.

Hélène Polak fait remarquer que la leucémie n'est pas la seule pathologie, car sur les 12 habitations qu'elle a visitées, elle a relevé un AVC, des cancers et toute une série de symptômes qui sont invivables. Hélène Polak serait intéressée de savoir concrètement ce que les champs électromagnétiques font sur les cellules. Elle suggère de supprimer la portion de phrase « *et particulièrement la leucémie chez l'enfant* » dans le diaporama d'Olivier Lacoste.

Anne-Marie Conte précise que la leucémie est la pathologie où il y a le plus d'études sur le sujet. Elle est néanmoins d'accord pour laisser ouvert ce point sur les pathologies.

Claude Chardonnet propose de conserver la mention de la leucémie et de la mettre entre parenthèses, ce qui convient aux membres.

Michel Fermaut, président du collectif des riverains du Hameau de la Becque, note qu'il n'a toujours pas de réponses à la question qu'il a posée sur les mesures en continu qu'il proposait de prendre au Hameau de la Becque.

Claude Chardonnet suggère que cette question soit reprise par Hubert Isnard, qui a pris en compte cette demande.

Jean-Claude Leheudre indique que monsieur Fermaut n'a pas internet et donc n'a pas pu voir les documents qui ont été mis en ligne.

Michel Fermaut déclare que la question est très importante, car le Hameau de la Becque ne voit pas passer seulement une ligne, il compte 78 pylônes. Michel Fermaut rappelle qu'il est un des plus anciens du village et qu'il a vu « pousser » le poste EDF et les pylônes depuis 1962. Il souligne qu'il a fait quelques relevés au Hameau de la Becque, qu'il a partagés avec monsieur Féry : sur 41 habitants, adultes et enfants, 9 cancers sont avérés depuis 1974, parmi lesquels il y a encore 3 personnes en vie (dont il fait partie). Il compare ces chiffres avec ceux d'Avelin où il n'y a pas de pylônes électriques : sur les 2700 habitants, il y aurait dû avoir, en théorie (en extrapolant les données recueillies au Hameau de la Becque), 600 décès du cancer, et heureusement, cela n'est pas arrivé. Michel Fermaut conclut qu'il ne comprend pas pourquoi des mesures ne sont pas encore prises dans sa maison, qui est littéralement entourée de pylônes.

Claude Chardonnet reprecise qu'il serait important que Michel Fermaut ait accès aux documents qui sont postés sur le site du projet (cf. l'ordre du jour de la réunion a été envoyé avec un document appelé « Projet de cahier des charges des mesures de champs magnétiques in situ »).

Jean-Claude Leheudre regrette que le jour où des mesures ont été faites avec la commission Santé, monsieur Fermaut ne fût pas présent.

Michel Fermaut argue que cela n'aurait pas été satisfaisant car il exige des mesures en continu.

Jean-Louis Carlier répond que RTE a pris en compte ses attentes car des mesures à son domicile sont bien prévues. Il précise qu'Hubert Isnard abordera ce point, mais il peut dire d'ores et déjà que les toutes premières mesures pourraient avoir lieu dès le mois d'août prochain à l'intérieur de son habitation s'il en est d'accord et sous réserve que la démarche d'Hubert Isnard soit validée par la Commission Santé.

Hélène Polak pense que cela aurait pu déjà être fait depuis un an que la Commission se réunit.

Ludovic Monroval se demande s'il ne serait pas possible d'étudier en laboratoire l'exposition des cellules en permanence aux champs magnétiques, avec des distances sur lesquelles il faudrait réfléchir.

Claude Chardonnet propose de revenir sur sa question au moment de l'intervention d'Hubert Isnard.

Olivier Lacoste reprend son diaporama avec les actions à mener (information des populations, mesure de l'exposition, tenir compte de la mesure de l'exposition, état zéro, prévention et suivi).

Hélène Polak indique qu'elle est d'accord avec le premier point, le deuxième et le troisième point, mais elle rappelle à partir du troisième point, qu'il avait été dit à la première réunion de la Commission santé que si des risques étaient démontrés, il ne serait pas possible de passer la ligne à côté des habitations. Elle explique que la commission était contre le suivi sanitaire car de toutes les manières il ne devait y avoir personne à proximité de la ligne.

Claude Chardonnet confirme que c'est bien ce que madame Polak avait dit en première réunion.

Bernard Féry suggère que, pour éviter toute confusion de vocabulaire, il ne soit pas fait mention de l'état zéro, mais plutôt de l'état initial de la mesure des champs électromagnétiques.

Jean-Paul Houzé note que, puisqu'il est question de l'état sanitaire en général, il lui semble important d'avoir une information sur les autres sources de risques. Il prend comme exemple une usine d'incinération sur laquelle travaille l'association Chlorophylle environnement, autour de laquelle il a découvert plus de 12 autres sources de pollution potentielles.

André Ballekens confirme qu'il a été dit dans une réunion publique que les pylônes TDF de Camphin-en-carembault amenaient des cancers très importants dans un rayon d'un kilomètre. Il propose de faire des mesures autour de la ligne, mais aussi à Camphin, et dans un troisième endroit sans aucune onde, afin de comparer les résultats.

Claude Chardonnet suggère que ces deux interventions soient conservées pour le point suivant à l'ordre du jour, mais cela permet d'enregistrer les idées et les suggestions.

Hélène Polak se demande ce qui est prévu si, après les trois premiers points, on s'aperçoit qu'il y a des risques... Elle pose la question de savoir si on va quand même passer la ligne et simplement admettre l'existence d'un risque.

Claude Chardonnet estime que cela revient à se demander à quoi vont servir les études. Elle indique que précisément, avec Hubert Isnard, en deuxième partie de réunion, il s'agira de discuter de l'utilité de telles études à venir, alors qu'il s'agit maintenant, avant cela, de savoir si les actions à entreprendre listées par Olivier Lacoste, sont bien celles évoquées par la Commission depuis le début de ses travaux.

Hélène Polak redit qu'elle n'est pas d'accord avec les actions envisagées par la commission Santé, si, à partir du point 3, des effets nocifs sont détectés. Elle affirme que tout le monde dans la Commission était d'accord sur ce point au cours de la première réunion.

Madame Marousez, habitante de Moncheaux dit qu'elle habite à moins de 15 m de la ligne et que sa crainte augmente avec le temps (elle va bientôt être grand-mère). Elle souhaite rappeler qu'elle est intéressée par une nouvelle campagne de mesures en permanence, y compris chez elle.

Claude Chardonnet comprend avec les deux dernières interventions que le travail de la Commission doit permettre d'évaluer le risque.

Madame Marousez, habitante de Moncheaux souhaite que les nuisances en général soient évaluées, en particulier sonores.

Jean-Claude Leheudre réagit en disant que, pour lui, établir l'état zéro consiste surtout à prendre en compte les habitations pour construire une ligne qui va être la moins nocive possible, par exemple en réfléchissant à la hauteur des lignes par rapport au sol.

Claude Chardonnet remarque que monsieur Leheudre avance déjà des propositions de solutions, à savoir un tracé judicieux et donc des choix à opérer. Elle confirme que l'état zéro / initial se situe en effet en amont de la réalisation du projet et que son rôle consiste à en déduire les risques potentiels en termes d'exposition aux champs électromagnétiques, juste avant évoqués par madame Polak et madame Marousez, ainsi que des conclusions pour le tracé.

Olivier Lacoste souhaite partager une réflexion personnelle, certainement en lien avec sa profession. Il se demande s'il faut se concentrer sur un suivi sanitaire "classique", qui consiste à rechercher des pathologies sur-fréquentes, potentiellement induites par les champs électromagnétiques, ou bien est-ce que l'on se positionne sur une conception large de la santé, qui s'apparente à la qualité de vie, à la façon de vivre sa santé.

Claude Chardonnet demande à quelle définition de la santé Olivier Lacoste fait référence.

Olivier Lacoste répond qu'il s'appuie sur la définition de la santé de l'OMS, à savoir *"un état complet de bien-être moral, physique et social qui ne se limite pas à l'absence de handicap ou de maladie"*.

Anne-Marie Conte considère que la Commission entre ici dans le domaine de la psychopathologie, qui ne se mesure pas. Il lui semble évident que les pathologies ne se déclenchent pas uniquement à cause de facteurs externes, mais aussi en raison d'un terrain propre à chacun. Anne-Marie Conte rappelle que le temps d'exposition et le cumul sont les facteurs principaux à prendre en compte. Elle estime que si la Commission entre dans la psychopathologie, il vaut mieux ne pas faire le projet, car il ne sera pas possible de mesurer quoi que ce soit.

Jean-Louis Carlier, quant à lui, observe depuis un certain temps que toucher au cadre de vie n'est pas neutre. Il considère que c'est une des raisons pour lesquelles la concertation associe le citoyen ; sachant que celui-ci vient le plus souvent en concertation avec son histoire personnelle, ses craintes... De ce fait, Jean-Louis Carlier serait plutôt favorable à la proposition d'Olivier Lacoste. Il note qu'elle est d'ailleurs assez proche des ateliers participatifs que RTE souhaite organiser à l'automne, et qui ne concernent pas seulement les personnes directement à proximité de la ligne, mais toute personne qui se sent concernée par le projet, quelles que soient les raisons de cet intérêt. Il note que toute conduite du changement est délicate car elle peut susciter des inquiétudes.

Olivier Lacoste considère que deux conceptions de la santé, plus ou moins larges, sont en présence. La différence est qu'il n'imagine pas qu'on puisse expliquer le retard de la région en matière de santé seulement par des facteurs psychologiques ou par des pathologies spécifiques, le contexte plus général compte aussi, le chômage, la désindustrialisation...

Jocelyne Gilski, vice-présidente du Conseil de l'Ordre des médecins régional, souhaite rappeler qu'elle n'est pas spécialiste, mais un médecin généraliste de terrain, pragmatique. Elle note que les premières réunions de la Commission ont montré une certaine confusion entre les différentes ondes et fréquences, basses et hautes, et elle apprécie que le cadre soit plus clair au moment de la réunion. Jocelyne Gilski admet que les discours d'experts sont parfois anxiogènes, mais qu'il n'est pas possible non plus de revenir en arrière en matière de technologie. Par ailleurs, il vient d'être question de cancers et de maladies cardiovasculaires. Or, elle serait plutôt d'accord pour dire que, mise à part la génétique, il ne faut pas écarter le stress et l'impact de la psychologie sur la santé. Elle propose de viser, avant tout, une amélioration de l'état de santé préexistant dans la région, tout en restant « moderne ».

André Ballekens remarque que, très vite, la Commission a appris que les champs magnétiques diminuaient en fonction de la distance : il souhaiterait savoir s'il n'est pas possible d'augmenter la hauteur des pylônes afin d'augmenter la distance avec le sol, sachant qu'il ne prend pas en compte ici l'impact visuel, mais seulement l'impact sur la santé.

Claude Chardonnet propose de garder en tête cette solution, qui est à étudier. Maintenant que les commentaires et suggestions de la Commission sur la restitution d'Olivier Lacoste ont été notés (en vert dans le diaporama en annexe), elle propose de passer la parole à Hubert Isnard.

Propositions pour la réalisation de l'état zéro – initial autour de la ligne actuelle

Hubert Isnard rappelle qu'il est venu déjà une fois devant la Commission présenter le rôle de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS). Il explique que monsieur Carlier lui a demandé d'accompagner la Commission, afin de passer des interrogations formulées par ses membres à des études structurées. Il indique que plusieurs types d'études sont possibles en théorie et plus ou moins faisables dans la pratique, sachant que l'étude qui intéresse le plus la Commission est l'évaluation de l'exposition aux champs magnétiques, même si d'autres sujets sont à prendre en compte, tels que le bruit. Il précise que la Commission se trouve ici dans le domaine environnemental, et non dans la mesure des pathologies.

Face à la multiplicité des pathologies, Hubert Isnard considère, en tant que scientifique, que la seule pathologie, qu'il serait possible d'étudier est la leucémie de l'enfant, car des travaux scientifiques, certes contradictoires, existent et montrent qu'il y a une probabilité que l'exposition prolongée aux champs magnétiques d'une certaine valeur puissent augmenter, même faiblement, la leucémie de l'enfant. Il affirme qu'il est, en revanche, tout-à-fait impossible scientifiquement d'étudier la

leucémie de l'enfant dans un périmètre défini autour de la ligne existante ou future, faute d'une population suffisante à étudier ; le faire n'aurait aucun sens scientifiquement.

En revanche, Hubert Isnard considère que la mesure de l'exposition aux champs magnétiques est facile à faire et ses résultats rapides.

Il considère qu'il est aussi possible de mesurer la perception des nuisances par les riverains, l'intérêt étant d'aller au-delà de la mesure physique. Hubert Isnard évoque de cette manière une troisième possibilité d'étude qui est l'analyse du vécu de leur santé par les riverains, qui sont interrogés sur les symptômes avec des questionnaires standardisés, de sorte qu'il soit possible de comparer ce vécu par les mêmes populations dans le temps. Selon Hubert Isnard, ces trois types d'études sont envisageables à partir des questions formulées par la Commission.

En ce qui concerne la mesure de l'exposition aux champs magnétiques, Hubert Isnard expose trois modalités :

- Ces mesures peuvent être instantanées, répétées dans le temps et dans un rayon de x mètres, autour et tout au long de la ligne. Hubert Isnard explique que l'intérêt est de pouvoir disposer d'une cartographie de l'intensité en micro-tesla des champs magnétiques sur le territoire. En revanche, l'inconvénient est qu'il s'agit d'une mesure instantanée, donc non prolongée sur plusieurs jours, et donc il n'est pas possible de faire une moyenne sur l'année.
- Mais les mesures peuvent aussi être prolongées sur un nombre limité de points. Hubert Isnard explique que cela pose la question de l'emplacement de l'appareil de mesure (intérieur, extérieur) et qu'un inconvénient est que seuls quelques points sont possibles. Toutefois, il précise qu'il est possible de faire un calcul statistique afin d'obtenir une extrapolation sur l'ensemble du territoire et sur la totalité de l'année.
- Il y a enfin des mesures individuelles, grâce à des volontaires qui en acceptent les contraintes (carnet espace / temps, à remplir sur toute la journée).

Hubert Isnard explique que les mesures donnent un éclairage non pas contradictoire mais complémentaire de l'exposition des riverains autour de la ligne ; elles permettraient aussi d'utiliser un Système d'Information Géographique, afin de faire figurer sur une même carte, les lieux (écoles, ...) et les mesures. Selon lui, cela pourrait être un outil de discussion très intéressant entre la Commission et RTE, notamment pour la définition du tracé de la ligne.

Cf. Annexe 4 –Diaporama d'Hubert Isnard, pages 4-7

Hubert Isnard conclut que la mesure des champs magnétiques ne nécessite pas de préparation trop importante : un choix de lieu, de méthode de balayage de l'ensemble de la zone, identification des volontaires, l'élaboration d'un protocole, etc.

Jean-Louis Carlier remarque que la notion d'expositions cumulées mériterait d'être clarifiée par un des médecins présents, car elle revient assez régulièrement.

Martine Souques répond qu'au niveau de l'exposition environnementale, il n'y a pas d'accumulation dans l'organisme, dans le sens où il n'est pas possible de mesurer quelque chose à l'intérieur de l'organisme, faute de paramètre biologique. L'exposition environnementale peut s'évaluer en revanche avec un paramètre épidémiologique, qui est une simple moyenne d'exposition. A titre d'exemple, une personne exposée à 2 micro-teslas par jour, est exposée sur une année en moyenne à 2 micro-teslas.

→ Echanges

Ludovic Monroval se demande ce que cela va apporter en terme de connaissance sur la santé. Il revient sur sa proposition de faire des tests en laboratoire sur des animaux soumis à une exposition prolongée aux champs magnétiques.

Hubert Isnard répond que l'objet des études n'est pas de produire de la connaissance scientifique, qui est plutôt du ressort des équipes de recherche dans les laboratoires. Sur les champs électromagnétiques, il précise qu'il existe de nombreuses expériences avec exposition de cellules, sur l'animal, etc. La mission de la Commission santé est, selon lui, de mener certaines études pour aider à prendre certaines décisions. Hubert Isnard considère que la vraie question à se poser est de savoir en quoi des études (sur l'exposition aux champs magnétiques, au bruit, sur la perception de la ligne, etc.) vont jouer sur la construction de la ligne.

Martine Souques assure que des milliers d'études ont déjà été publiées sur des cellules, sur des souris, sur des chiens, sur des vaches, y compris des enquêtes épidémiologiques sur des troupeaux en Suède et au Canada. Elle explique que tout ce travail a été pris en compte dans les expertises collectives, qui deviennent ensuite l'avis de l'OMS, l'avis du Groupe d'expert européen, de la Suède, des Pays-Bas, etc.

Ludovic Monroval fait remarquer que ces expertises collectives se contredisent par moment.

Martine Souques répond que les expertises collectives disponibles sur Internet sont toutes à peu près du même avis. Elle précise que Madame Sasco a présenté des résultats d'études, ce qui est différent des expertises collectives.

Claude Chardonnet suggère, qu'en parallèle des travaux de la Commission sur les actions à engager, le sujet des expertises collectives sur des tests en laboratoire, soulevé par monsieur Monroval fasse l'objet d'un travail en petit groupe à la rentrée, pour ceux qui seraient volontaires.

Ludovic Monroval est d'accord.

Jean-Louis Carlier indique que les liens internet vers ces études seront joints au compte-rendu.

Cf. Annexe 5 – Tableau des expertises collectives

André Ballekens souhaiterait l'avis de monsieur Isnard à propos du seuil à partir duquel l'exposition aux champs magnétiques est dangereuse pour la santé, en particulier le pic de 14 micro-teslas. (cf. diaporama)

Martine Souques répond que les chercheurs ne travaillent que sur la moyenne et éventuellement sur la médiane. En étude expérimentale chez l'animal, elle explique qu'il y a eu des expositions jusqu'à 5000 micro-teslas en permanence, et pour ce qui est des études sur les cellules, elles se font aussi en permanence et donc les pics sont moyennés dans le reste. Elle témoigne avoir été exposée volontairement en laboratoire à 50 000 micro-teslas et que tout va bien.

Bernard Féry aimerait savoir comment fonctionne l'extrapolation à partir d'une mesure.

Jean-Louis Carlier indique qu'une fiche pédagogique jointe aux documents transmis pour la présente réunion tente en partie de répondre à la question. Il y explique que le champ magnétique d'une ligne de transport d'électricité à 50 Hz est directement proportionnel au courant (exprimé en Ampère) ; ce courant correspond quant à lui à la puissance (P) divisée par la tension (U). En effet la puissance électrique est équivalente au courant transité multiplié par la tension. A titre d'exemple, si on mesure à Leforest 1 micro-tesla (μT) sous la ligne et qu'il ne transite au même moment que 10% d'électricité, il est possible d'extrapoler un résultat pour 100% d'électricité, en multipliant $1\mu\text{T}$ par 10, ce qui fera 10 micro-teslas.

Jean-Louis Carlier ajoute que cela dépend aussi de la hauteur des conducteurs par rapport au point de mesure, car plus on s'en éloigne, plus le champ magnétique diminue rapidement. Par ailleurs, les champs magnétiques dépendent aussi de la position des conducteurs dans l'espace, avec (i) soit des positions défavorables, « en nappe » comme pour la ligne existante, avec trois conducteurs sur un plan horizontal espacé d'environ 4 ou 5 mètres, (ii) soit une disposition en triangle, comme les pylônes au sud de Gavrelle, qui induit, pour le même courant, un champ magnétique inférieur.

Jean-Louis Carlier résume en disant que l'extrapolation se fait à partir de la puissance ou du courant ; l'objectif de sécurité du système électrique est que cette puissance n'excède pas 60% en régime normal car il souligne que les lignes ne fonctionnent jamais à 100%, quel que soit le pays, sauf en cas de situation accidentelle. En guise d'illustration, il propose d'imaginer une autoroute qui aurait 100% de voitures ; elle serait embouteillée au moindre problème. Pour le réseau électrique, l'équivalent de l'embouteillage serait un « black-out » (panne d'électricité généralisée). En cas de surcharge, le courant va se répartir ailleurs, toutes les lignes vont être en surcharge et ce sera l'effet « domino » ou « château de cartes ».

Il indique donc que le "facteur de charge", c'est-à-dire la puissance maximale sur l'ensemble des lignes 400KV, est de plus ou moins 60% ; c'est pour cette raison que la courbe qui a été jointe au compte-rendu de la réunion du 8 mars tient compte des valeurs réelles mesurées avec une extrapolation à 60% mais aussi à 100% de l'intensité maximale admissible dans l'année. Là aussi, une ligne qualifiée de 1500 MW ne verra jamais transiter 1600 ou 1700 MW, cela engagerait la sécurité des biens et des personnes, sachant qu'un conducteur qui chauffe se détend, ce qui risquerait d'entraîner un non-respect des distances de sécurité et/ou des problèmes de tenue du matériel.

Bernard Féry demande si l'unité pour le facteur de charge est des mégawatts ou des ampères.

Jean-Louis Carlier répond que cela revient au même quand on extrapole.

Bernard Féry souhaite alors savoir comment on procède pour extrapoler à l'année, et, si ce qui est calculé correspond à chaque changement de facteur de charge toutes les heures, toutes les minutes ou tous les trimestres. Il demande comment on prend en compte, et à quelle instantanéité, le facteur de charge et si l'extrapolation est ou non une addition de cumul.

Jean-Louis Carlier répond qu'il y a deux questions. La première l'amène à dire que la puissance P est l'image d'une multiplication d'une tension U par une intensité I (détails ci-dessus). Le champ magnétique est lié au courant qui passe dans un conducteur ; si le conducteur est seul, il n'y aura qu'un champ électrique, mais si le conducteur est à proximité d'un autre conducteur, il y aura une influence de l'un sur l'autre et à ce moment-là se créera un champ magnétique. C'est une loi physique de l'électricité. A un instant donné, Jean-Louis Carlier prend comme exemple que s'il mesure avec un appareil mobile 1 micro-tesla sous une ligne le champ magnétique, avec l'intensité connue grâce au dispatcher, par exemple 100 avec un maximum de 1000, l'opération pour l'extrapolation est la suivante : 1000 divisés par 100 = 10 X 1 micro-tesla = 10 micro-tesla en valeur instantanée pour une valeur maximum de puissance transitée.

A l'année, (8760 h), sera calculée la puissance pour chaque point, ramenée à la puissance moyenne annuelle de la courbe de charge.

L'extrapolation doit se faire dans un environnement donné. Si une mesure est faite dans la maison de monsieur Fermat, elle ne sera pas la même partout sur la même ligne.

Claude Chardonnet suggère que la commission revienne aux actions proposées par Hubert Isnard pour définir la mesure de l'exposition aux champs magnétiques et l'analyse du vécu de la santé.

Ludovic Monroval remarque au niveau de ces études, qu'il y a aussi des possibilités d'extrapolation.

Hubert Isnard répond que dès lors que l'on fait une étude sur un échantillon, il faut que cet échantillon soit représentatif de la population. Des techniques d'échantillonnage sont respectées afin de permettre en effet une extrapolation.

Michel Fermat ne comprend pas que l'on puisse être exposé à 4 micro-tesla toute l'année et que le résultat de l'évaluation sur la santé soit le même que pour une personne qui serait exposée à 4 micro-tesla une seule journée.

Martine Souques répond que c'est une moyenne sur l'année.

Bernard Féry se demande s'il y a une valeur numérique de micro-tesla qui donnerait une idée de la « durée » d'exposition et si non, il demande pourquoi.

Claude Chardonnet relève qu'il n'est pas facile de répondre à la question de monsieur Fermat, dans la mesure où même les spécialistes ont un peu de mal à expliquer les choses d'une manière accessible à tous.

André Ballekens évoque un parallèle avec le secteur nucléaire, où l'on mesure la radioactivité ainsi qu'une limite au-delà de laquelle il n'est plus possible d'entrer dans une centrale. Il demande si pour le champ magnétique, il y a aussi un cumul.

Jean-Louis Carlier répond par la négative.

Hubert Isnard propose, à la suite de Claude Chardonnet, qu'il serait bien que la Commission avance rapidement dans le concret des études, à savoir les endroits proposés pour la mesure du champ magnétique, la démarche à suivre si la Commission veut recruter des volontaires, etc.

André Ballekens s'interroge sur la pertinence de mesurer des expositions s'il n'est pas possible de mesurer des pathologies. Si pour la leucémie, cela n'est pas possible, il souhaiterait savoir si cela est possible pour d'autres pathologies.

Hubert Isnard dit qu'il est possible de faire une enquête sur le vécu des problèmes de santé dans certains secteurs, comme à Leforest, au travers de questionnaires standardisés. Mais cela ne veut pas dire qu'il sera établi une relation de cause à effet, car c'est impossible. En revanche, une fois évalué l'état de santé initial, la Commission pourra vérifier qu'il ne s'aggrave pas après l'installation de la nouvelle ligne.

Olivier Lacoste précise qu'il n'est pas interdit de « dire » cette relation de cause à effet, mais que c'est impossible à écrire sur un plan scientifique, car une ligne de 28 km n'est pas un périmètre d'étude suffisant.

Jocelyne Gilski souhaite savoir si les items du questionnaire peuvent être précis.

Hubert Isnard répond qu'il y a des questionnaires standardisés sur le bruit, sur la satisfaction résidentielle... Il ajoute qu'il est connu que la présence de certaines infrastructures peut influencer les études. Il dit qu'il est possible de construire des questionnaires spécifiques, propres à un territoire.

Olivier Lacoste complète en disant que l'intérêt de ces études est qu'elles sont étalonnées dans le temps, ce qui permet des comparaisons.

Ludovic Monroval reprend que si les scientifiques ne sont pas autorisés à le dire, cela n'empêche pas la Commission de croire à ce lien de causalité, en témoigne le scandale de la mortalité des abeilles provoquée par un produit interdit après un laps de temps très long.

Hubert Isnard répond que ce ne sont pas des études réalisées localement qui peuvent répondre à cette interrogation. Ce serait plutôt le rôle de l'OMS qui essaie de voir comment mettre à jour des informations nouvelles à partir de l'ensemble des études scientifiques faites au niveau international. Selon lui, la question qui est soumise à la Commission est de savoir comment elle souhaite agir sur la décision de RTE. Hubert Isnard dit que maintenant que le corridor est choisi, l'enjeu est de choisir le fuseau le moins exposant possible : la mesure du champ est ici sans doute un moyen intéressant et très simple qui permettra notamment de vérifier, avant et après la construction de la ligne, dans quelle mesure les nouveaux pylônes de RTE engendrent bien un champ magnétique moindre,

comme cela est annoncé aujourd'hui. D'après l'expérience d'Hubert Isnard, de telles études servent au dialogue entre industriels et société civile, car les deux parlent de choses qu'ils partagent.

Claude Chardonnet remarque qu'il est possible d'avancer de manière progressive, en démarrant par la mesure de l'exposition, parce que cela correspond à des demandes précises, et puis chemin faisant, voir si les autres approches qui ont été proposées peuvent être utiles à l'évaluation.

Anne-Marie Conte répond en disant que la mesure de l'exposition est simple, car purement physique, et elle aurait pu être faite depuis bien longtemps. La seconde étude lui semble plus intéressante car riche. Sans revenir sur la définition d'une perception et d'un vécu, Anne-Marie Conte considère que si l'outillage existe pour réaliser ces études, cela devrait être fait non seulement sur le plan local, mais aussi sur le plan régional ou national, en comparant la perception d'une ligne aérienne et enterrée. Elle souhaiterait savoir combien de temps prendrait une telle étude.

Jean-Claude Leheudre réagit en disant qu'il ne faut pas écarter la question du financement de telles études, qui, au final, pèseraient sur les contribuables.

Hélène Polak souhaiterait voir les questionnaires de l'étude sur les perceptions, car bien souvent ils ne sont pas adaptés à leur objet, et parlent beaucoup de psychologie, d'antécédents, etc.

Hubert Isnard répond qu'il peut montrer des questionnaires-type, mais il ajoute qu'il faudra au préalable définir la population concernée.

Jean-Louis Carlier précise que l'aire d'étude compte 100 000 habitants, mais qu'il faut tenir compte du fait que le champ magnétique lié à la ligne et non pas à d'autres sources d'émission) disparaît après une centaine de mètres. Dans ce périmètre, Jean-Louis Carlier considère qu'il n'y aura pas plus de 20 ou 30 maisons concernées autour de la ligne, pour des valeurs de champ magnétique supérieures à 0,4 μ T.

Claude Chardonnet retient qu'il faudra travailler rapidement à la rentrée sur cette question du périmètre des études et plus globalement de leur protocole.

Hubert Isnard ajoute que l'on pourrait demander à un de ses collègues, Alain Azoulay, qui a travaillé sur le cas de Champlan (mêmes conditions de 400 KV) de venir expliquer le protocole de mesure que son équipe a choisi.

Jean-Louis Carlier rappelle à la Commission qu'il est prévu que des mesures soient prises dans la maison de monsieur Fermaut, dès le mois d'août, pendant 3 jours, et sur deux ou trois autres points et par un expert indépendant. Il pense que cela va ou peut avoir une valeur pédagogique pour la Commission quand elle réfléchira aux mesures de l'exposition pour l'ensemble de la ligne.

Bernard Féry se demande si le protocole de mesure sera homologué au plus haut niveau par RTE ; car cela permettra de faire des comparaisons avec d'autres projets de RTE, à l'avenir.

Jean-Louis Carlier répond que la démarche est validée par l'équipe nationale.

Martine Souques souligne qu'il n'existe aujourd'hui qu'un seul appareil de mesure de l'exposition, il est américain et constitue une référence pour les études épidémiologiques. Elle souhaite rappeler qu'il ne va enregistrer que les basses fréquences et non les radiofréquences qui sont mesurées par d'autres appareils.

Jean-Louis Carlier propose qu'au mois d'août soient prises d'autres mesures, en dehors de celles au Hameau de la Becque, par exemple à Leforest. Il se tourne vers madame Polak pour savoir si elle a une suggestion à faire.

Hélène Polak pense que RTE pourrait prendre contact avec la première maison à gauche juste avant le rond-point (elle ne se souvient plus du nom de la famille). Elle demande s'il est prévu des mesures à un autre moment de l'année, en hiver par exemple, par -12°C.

Jean-Louis Carlier répond qu'il est prévu des mesures en février également.

Hélène Polak demande s'il ne peut pas y avoir plus que deux mesures.

Claude Chardonnet explique qu'il s'agit seulement des premières mesures, dont les résultats seront partagés et permettront de mettre en place un protocole de mesure qui s'appliquera à un périmètre large encore à définir dans le cadre de la Commission.

Hélène Polak signale que ce sera important de prendre en compte la température qu'il peut faire à l'extérieur, car il peut faire très beau au mois de janvier.

Bernard Féry demande à la Commission ce qu'elle décide à propos de la manière d'authentifier les mesures prises.

Jean-Claude Leheudre ne met pas en doute la parole de RTE et **Jean-Paul Houzé** considère qu'un huissier n'aura, de toute façon, pas les compétences pour comprendre les relevés.

Martine Souques remarque que tout est enregistré, toutes les manœuvres et le courant, sont enregistrés en permanence ; l'enregistrement est disponible pendant 1 an.

Jean-Paul Houzé souhaite savoir si le consultant externe qui va faire la mesure est certifié.

Jean-Louis Carlier répond qu'en effet, il est certifié Cofrac.

Claude Chardonnet estime qu'il est important que la Commission puisse réagir sur le protocole avant que le consultant ne soit choisi.

Jean-Paul Houzé confirme et considère que la Commission doit parfaitement être tenue au fait des études qui vont s'engager, afin qu'elle réagisse en amont le cas échéant.

Jean-Claude Leheudre propose que, lorsque RTE met en ligne des documents sur son site, il en soit averti afin qu'il se mette à disposition des personnes qui n'ont pas d'ordinateur.

Claude Chardonnet l'en remercie et résume les trois points-clés de la réunion, à savoir :

1. les modifications à apporter aux diapositives présentées par Olivier Lacoste
2. la mise en place d'un groupe de travail ponctuel pour revenir sur les conclusions des principales études qui ont été menées en laboratoire.
3. la mise en place d'un second groupe de travail (qui sera amené à durer plus longtemps) afin de faire des propositions à la commission santé sur les mesures d'exposition aux champs magnétiques et sur l'étude en matière de perception de la santé.

La prochaine réunion de la Commission est prévue le vendredi 20 septembre 2013.

Le groupe de travail (qui traitera des deux sujets lors de deux réunions séparées) sera constitué de :

- André Ballekens
- Ludovic Monroval
- Jean-Paul Houzé
- Michel Fermaut
- Hélène Polak
- Jacqueline Miquet
- Jocelyne Gilski

La réunion du groupe de travail, autour d'Hubert Isnard, aura lieu le 5/09 à 9h hors de la présence de RTE. Claude Chardonnet animera ce travail.

La réunion se termine à 12h15.